

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2757

15 décembre 2010

### SOMMAIRE

A.B.C. Event S.A. ....	132332	Sorgrel S.A. ....	132325
Am Weinebiereg S.à r.l. ....	132336	Spa Di Lantigos S.C.A. ....	132308
Balta Finance S.à.r.l. ....	132324	Startrade Development S.A. ....	132325
Cedona S.A. ....	132332	STE S.A. ....	132325
D. Brown & Sons ....	132326	St. Louis S.A. ....	132325
Euroports Benelux S.A. ....	132290	S.T.M. S.A. ....	132325
Finavias S.à r.l. ....	132293	Syriel Company S.A. ....	132326
General Invest S.A. ....	132327	Syriel Company S.A. ....	132326
H.I.G. Luxembourg Holdings Fourteen S.A. ....	132297	Technical Services & Maintenance (TSM) Conduites S.A. ....	132331
Immo Asars S.à.r.l. ....	132329	Texfina S.A. ....	132326
Kasomar Holding I Aktiengesellschaft ...	132329	The Picture Factory ....	132327
Kitty Music S.à r.l. ....	132330	Tialma S.A. ....	132327
Lauran ....	132327	TNT Holding S.à r.l. ....	132328
Lavandis International S.à r.l. ....	132310	Tradition Eurobond ....	132329
LGIG 2 Objekt Isarkies 2 S.à r.l. ....	132306	Unicapital S.A. ....	132331
Milium Properties S.A. ....	132309	Uno S.A. ....	132329
MOOR PARK MB 21 Lübeck-Moisling S.à r.l. ....	132308	Usiminas International S.à r.l. ....	132330
National Equestrian Park Holding S.A. ...	132334	Vaurigard S.A. ....	132330
Oriol Investment S.A. ....	132336	Veneluxe S.A. ....	132331
SEPARC, Société d'Etudes, de Participa- tions et de Conseils S.à r.l. ....	132323	Versan ....	132333
Sercom Management Holding S.A. ....	132323	Vistra IP Rights S.à.r.l. ....	132330
Shabalux S.A. ....	132323	VIVICo S.à r.l. ....	132331
Shandon Corporation S.à r.l. ....	132324	Wartburg Investment S.A. ....	132325
Shiplux II S.A. ....	132324	Wessex Investments S.à r.l. ....	132326
Sinteco Development S.A. ....	132324	Yineal Investments S.à r.l. ....	132332
		Zynga Luxembourg S.à r.l. ....	132332

**Euroports Benelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 131.235.

In the year two thousand and ten, on the third day of November,

before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Euroports Benelux S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, of 28 June 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2193 of 4 October 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.235 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, of 12 March 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 950 of 06 May 2010.

The meeting is declared open at 7.00 p.m with Maître Marianne SMETRYNS, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Maître Danièle BUCHLER, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Carolin WEIRAUCH, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-four million nine hundred thousand euro (EUR 34,900,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), to thirty-four million nine hundred and thirty-one thousand euro (EUR 34,931,000.-).

2 To issue one million three hundred ninety-six thousand (1,396,000) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, and payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company to reflect the above capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholder represented, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxy of the represented shareholder, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-four million nine hundred thousand euro (EUR 34,900,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), to thirty-four million nine hundred and thirtyone thousand euro (EUR 34,931,000.-).

*Second resolution*

The general meeting resolved to issue one million three hundred ninety-six thousand (1,396,000) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

*Subscription - Payment*

Thereupon has appeared Maître Marianne SMETRYNS, lawyer, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of Euroports Holdings S.à r.l., by virtue of a proxy as referred under (ii) hereabove (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for one million three hundred ninety-six thousand (1,396,000) new shares having each a nominal value of twentyfive euro (EUR 25.-) each, and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of thirty-four million nine hundred thousand euro (EUR 34,900,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting resolved to accept the said subscription and payment and to allot the one million three hundred ninety-six thousand (1,396,000) new shares to the Subscriber.

#### *Third resolution*

As a result of the above resolutions, the general meeting resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at thirty three-four million nine hundred and thirty-one thousand euro (EUR 34,931,000.-) divided into one million three hundred ninety-seven thousand two hundred forty (1,397,240) shares (the "Shares") with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. The holders of Shares are together referred to as the "Shareholders".”

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 7.15 p.m.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at five thousand one hundred euro (EUR 5,100.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trois novembre,

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire d'actionnaires de la société Euroports Benelux S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2193 du 4 octobre 2007, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.235 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, du 12 mars 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 950 du 6 mai 2010.

L'assemblée est déclarée ouverte à 19.00 heures sous la présidence de Maître Marianne SMETRYNS, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Danièle BUCHLER, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Carolin WEIRAUCH, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la société par un montant de trente-quatre million neuf cent mille euros (EUR 34.900.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) à trente-quatre million neuf cent trente et un mille euros (EUR 34.931.000.-).

2 Émission d'un million trois cent quatre-vingt seize mille (1.396.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions, et paiement intégral de ces nouvelles actions par un apport en numéraire.

4 Modification de l'article 5, paragraphe premier, des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

(ii) Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et l'actionnaire représenté déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage,

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la société par un montant de trente-quatre million neuf cent mille euros (EUR 34.900.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente-quatre million neuf cent trente et un mille euros (EUR 34.931.000,-).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'émettre un million trois cent quatre-vingt seize mille (1.396.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

*Souscription paiement*

Ensuite Marianne SMETRYNS, avocat, s'est présente, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Euroports Holdings S.à r.l., précitée, en vertu d'une procuration pré-mentionnée sous le point (ii) ci-dessus (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire un million trois cent quatre-vingt seize mille (1.396.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et libérer intégralement ces actions nouvelles par un apport en numéraire.

Le montant de trente-quatre millions neuf cent mille euros (EUR 34.900.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les un million trois cent quatre-vingt seize mille (1.396.000) actions nouvelles au Souscripteur.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5, paragraphe premier, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital social souscrit est fixé à trente-quatre million neuf cent trente et un mille euros (EUR 34.931.000,-) représenté par un million trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quarante (1.397.240) actions (les «Actions») ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Les détenteurs des Actions sont désignés ci-après comme «Actionnaires».»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 19.15 heures.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à cinq mille cent euro (EUR 5.100,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Smetryns, D. Buchler, C. Weirauch, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 08 novembre 2010. Relation: RED/2010/1637. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150194/156.

(100172562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

**Finavias S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.774.741,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.767.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of November,

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) Fininfra, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.745,

hereby represented by Ms Jennifer Ferrand, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 October 2010.

2) AXA Infrastructure Investissement SAS, a société par actions simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, having a share capital of fifty-four million fifty thousand euro (EUR 54,050,000.-), registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 489 695 957,

hereby represented by Ms Jennifer Ferrand, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 November 2010.

3) AXA UK Infrastructure Investment SAS, a société par actions simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, having a share capital of twenty-six million seven hundred forty-one thousand euro (EUR 26,741,000.-), registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 409 160 645,

hereby represented by Ms Jennifer Ferrand, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 November 2010.

The said proxies, signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties are the shareholders of Finavias S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of one million four hundred seventeen thousand seven hundred forty-one euro (EUR 1,417,741.-), with registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, of 20 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 19 July 2008, number 1787, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.767 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, precited, of 6 January 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 23 March 2010, number 615.

The appearing parties, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital by an amount of three hundred fifty seven thousand euro (EUR 357,000.-) so as to raise it from its present amount of one million four hundred seventeen thousand seven hundred forty-one euro (EUR 1,417,741.-) to one million seven hundred seventy-four thousand seven hundred forty-one euro (EUR 1,774,741.-).

2 To issue three hundred fifty seven thousand (357,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, together with payment of a share premium in a total amount of thirty-five million three hundred forty-three thousand euro (EUR 35,343,000.-), by Fininfra, AXA Infrastructure Investissement SAS and AXA UK Infrastructure Investment SAS, and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of three hundred fifty seven thousand euro (EUR 357,000.-) so as to raise it from its present amount of one million four hundred seventeen thousand seven hundred forty-one euro (EUR 1,417,741.-) to one million seven hundred seventy-four thousand seven hundred forty-one euro (EUR 1,774,741.-).

### *Second resolution*

The shareholders resolved to issue three hundred fifty seven thousand (357,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and having the same rights and privileges as the existing shares.

### *Third resolution*

#### *Subscription - Payment*

1. Thereupon has appeared Ms Jennifer Ferrand, prenamed, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact of Fininfra, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Fininfra for one hundred seventy-eight thousand five hundred (178,500) new shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of seventeen million six hundred seventyone thousand five hundred euro (EUR 17,671,500.-), and to make payment for such new shares and the share premium by a contribution in cash.

The amount of seventeen million eight hundred fifty thousand euro (EUR 17,850,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence of it having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot the one hundred seventy-eight thousand five hundred (178,500) new shares to Fininfra.

2. Thereupon has appeared Ms Jennifer Ferrand, prenamed, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact of AXA Infrastructure Investissement SAS, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of AXA Infrastructure Investissement SAS for one hundred thirty-four thousand eight hundred ninety-five (134,895) new shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of thirteen million three hundred fifty-four thousand five hundred sixty point eighteen euro (EUR 13,354,560.18), and to make payment for such new shares and the share premium by a contribution in cash.

The amount of thirteen million four hundred eighty-nine thousand four hundred fifty-five point eighteen euro (EUR 13,489,455.18) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence of it having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot the one hundred thirty-four thousand eight hundred ninety-five (134,895) new shares to AXA Infrastructure Investissement SAS.

3. Thereupon has appeared Ms Jennifer Ferrand, prenamed, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact of AXA UK Infrastructure Investment SAS, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of AXA UK Infrastructure Investment SAS for forty-three thousand six hundred five (43,605) new shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of four million three hundred sixteen thousand nine hundred thirty-nine point eighty-two euro (EUR 4,316,939.82), and to make payment for such new shares and the share premium by a contribution in cash.

The amount of four million three hundred sixty thousand five hundred fortyfour point eighty-two euro (EUR 4,360,544.82) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence of it having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot the forty-three thousand six hundred five (43,605) new shares to AXA UK Infrastructure Investment SAS.

### *Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

**“Art. 5. Issued Capital (First paragraph).** The issued capital of the Company is set at one million seven hundred seventy-four thousand seven hundred forty-one euro (EUR 1,774,741.-) divided into one million seven hundred seventy-four thousand seven hundred forty-one (1,774,741) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.”

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand euro (EUR 6,000.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with us, notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre novembre,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Fininfra, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.745,

représentée aux fins des présentes par Melle Jennifer Ferrand, employée, résidant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 octobre 2010.

2) AXA Infrastructure Investissement SAS, une société par actions simplifiée, régie par le droit français, ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, ayant un capital social de cinquante-quatre millions cinquante mille euros (EUR 54.050.000,-), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 489 695 957,

représentée aux fins des présentes par Melle Jennifer Ferrand, employée, résidant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 3 novembre 2010.

3) AXA UK Infrastructure Investment SAS, une société par actions simplifiée, régie par le droit français, ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, ayant un capital social de vingt-six millions sept cent quarante-et-un mille euros (EUR 26.741.000,-), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 409 160 645,

représentée aux fins des présentes par Melle Jennifer Ferrand, employée, résidant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 3 novembre 2010.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par les représentants des parties comparantes et par le notaire sous-signé, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les parties comparantes sont les associés de la société Finavias S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de un million quatre cent dix-sept mille sept cent quarante et un euros (EUR 1.417.741,-), ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 20 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 19 juillet 2008, numéro 1787, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.767 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, précité, en date du 6 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 23 mars 2010 numéro 615.

Les parties comparantes, reconnaissant être parfaitement informées des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social à concurrence de trois cent cinquante sept mille euros (EUR 357.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million quatre cent dix-sept mille sept cent quarante-et-un euros (EUR 1.417.741,-) à un million sept cent soixante-quatorze mille sept cent quarante-et-un euros (EUR 1.774.741,-).

2 Émission de trois cent cinquante-sept mille (EUR 357.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission, par Fininfra, AXA Infrastructure Investissement SAS et AXA UK Infrastructure Investment SAS, et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces.

4 Modification de l'article 5, alinéa premier, des statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Divers.

ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social à concurrence trois cent cinquante-sept mille euros (EUR 357.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million quatre cent dix-sept mille sept cent quarante-et un euros (EUR 1.417.741,-) à un million sept cent soixante-quatorze mille sept cent quarante-et-un euros (EUR 1.774.741,-).

#### *Deuxième résolution*

Les associés ont décidé d'émettre trois cent cinquante-sept mille (EUR 357.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

### Troisième Résolution

#### Souscription - Paiement

1. S'est ensuite présentée Melle Jennifer Ferrand, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Fininfra, précitée, en vertu de la prédite procuration.

La comparante a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de Fininfra, cent soixante-dix-huit mille cinq cents (178.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de dix-sept millions six cent soixante-et-onze mille cinq cents euros (EUR 17.671.500,-), et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles et la prime d'émission par un apport en numéraire.

Le montant de dix sept millions huit cent cinquante mille euros (EUR 17.850.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, les associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les cent soixante-dix-huit mille cinq cents (178.500) parts sociales nouvelles à Fininfra.

2. S'est ensuite présentée Melle Jennifer Ferrand, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de AXA Infrastructure Investissement SAS, précitée, en vertu de la prédite procuration.

La comparante a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de AXA Infrastructure Investissement SAS, cent trente-quatre mille huit cent quatre vingt- quinze (134.895) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de treize millions trois cent cinquante-quatre mille cinq cent soixante virgule dix-huit euros (EUR 13.354.560,18), et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles et la prime d'émission par un apport en numéraire.

Le montant de treize millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent cinquante-cinq virgule dix-huit euros (EUR 13.489.455,18) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, les associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les cent trente-quatre mille huit cent quatre-vingt quinze (134.895) parts sociales nouvelles à AXA Infrastructure Investissement SAS.

3. S'est ensuite présentée Mlle Jennifer Ferrand, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de AXA UK Infrastructure Investment SAS, précitée, en vertu de la prédite procuration.

La comparante a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de AXA UK Infrastructure Investment SAS, quarante-trois mille six cent cinq (43.605) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre millions trois cent seize mille neuf cent trente-neuf virgule quatre-vingt-deux euros (EUR 4.316.939,82), et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles et la prime d'émission par un apport en numéraire.

Le montant de quatre millions trois cent soixante mille cinq cent quarantequatre virgule quatre-vingt-deux euros (EUR 4.360.544,82) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, les associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les quarante-trois mille six cent cinq (43.605) parts sociales nouvelles à AXA UK Infrastructure Investment SAS.

### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés ont décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit :

**«Art. 5. Capital Émis (Alinéa premier).** Le capital émis de la Société est fixé à un million sept cent soixante quatorze mille sept cent quarante-et-un euros (EUR 1.774.741,-) divisé en un million sept cent soixante-quatorze mille sept cent quarante-et-un (1.774.741) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à six mille euros (EUR 6.000,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Ferrand, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 08 novembre 2010. Relation: RED/2010/1638. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.



Rambrouch, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150214/219.

(100173411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

**H.I.G. Luxembourg Holdings Fourteen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.646.

—  
STATUTES

In the year two thousand ten, on the eighth day of November

Before Maître Notary Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

“H.I.G. Europe Capital Partners, L.P.”, a Cayman Islands Limited Partnership having its registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

The founder is here represented by Mrs Flora Gibert, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. Such appearing party in the capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the “Articles”) of a "société anonyme" which such party declares to incorporate.

**Name - Purpose - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a “société anonyme”, public company limited by shares (the “Company”) governed by the Articles and by the current Luxembourg laws (the “Law”), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 2.** The Company’s name is “H.I.G. Luxembourg Holdings Fourteen S.A.”.

**Art. 3.** The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder.

## Capital - Shares

**Art. 7.** The Company's issued share capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand Euro), represented by 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each. The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 8.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 9.** The shares are freely transferable. The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 10.** The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

## Management - Supervision

**Art. 11.** The Company will be managed by a board of directors composed of at least three directors divided into A directors and B Directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Law. The director(s) need not be shareholders of the Company.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The director(s) are re-eligible.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed six years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

In dealing with third parties, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

The Company will be bound by the joint signature of one A director and one B director.

The board of directors may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 12.** The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any meeting of the board of directors shall take place in the Grand-Duchy of Luxembourg and shall require at least the presence of at least the majority of the directors, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

According to article 64bis (3) of the Law, the directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

When the board of directors is composed of a single director, resolutions are taken by the single director at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

**Art. 13.** Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

### **General meetings of shareholder(s)**

**Art. 14.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on the last Thursday of May at 4.00 p.m. If such a day is a public holiday, the general meeting shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

**Art. 15.** General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders. General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, with effect as of December 31, 2010, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) towards the Company, if any.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

**Art. 18.** 15 (fifteen) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors and any document in accordance with Article 73 of the Law.

### **Supervision of the company**

**Art. 19.** The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of Article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

### **Dividend - Reserves**

**Art. 20.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, may decide that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### *Interim dividend*

**Art. 21.** The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

#### *Dissolution - Liquidation*

**Art. 22.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 23.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

#### *Applicable Law*

**Art. 24.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2010.
- 2) The first annually general meeting will be held in 2011.

#### *Payment - Contributions*

-31,000 (thirty one thousand) shares have been subscribed by H.I.G. Europe Capital Partners L.P., named above, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law of 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 1,500.

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of shareholders, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1) The number of directors is set at two and that of the statutory auditor (commissaire aux comptes) at one.

2) Is appointed as A director:

- Mr Russell Faulkner, born on November 12, 1977 in Dubai, with professional address at 25, St George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom.

Is appointed as B director:

- Mr Philippe Leclercq, born on May 18, 1968, in Liège, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The Company shall be bound by the joint signature of a A and a B directors.

The directors shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in April, 2011.

3) Is elected as statutory auditor (commissaire aux comptes):

Eurofid S.à.r.l., a company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in April, 2011.

4) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll-L-1882 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the

Notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le huit novembre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

“H.I.G. Europe Capital Partners, L.P.”, un Limited Partnership ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Fondateur ici représenté par Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, en qualité par laquelle elle agit, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

**Dénomination - Objet - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est constitué par cet acte une société anonyme (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 2.** La dénomination de la Société sera «H.I.G. Luxembourg Holdings Fourteen S.A.».

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en

partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier pour les actions ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

### Capital social - Actions

**Art. 7.** Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euro), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 8.** Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

**Art. 9.** Les actions sont librement cessibles.

Les actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

**Art. 10.** La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

### Administration

**Art. 11.** La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs divisés en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs directeurs, administrateurs, qui peut / peuvent ne pas être actionnaires de la Société.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.

Le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 12.** Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration. Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence de la majorité aux moins des administrateurs en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux directeurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux directeurs.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un directeur unique, les décisions sont prises par le directeur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

**Art. 13.** Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Assemblées générales des actionnaires

**Art. 14.** En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le dernier jeudi du mois de mai à 16 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 15.** Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre 2010, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

**Art. 18.** 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des commissaires et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi.

### Surveillance de la société

**Art. 19.** La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

### Dividendes - Réserves

**Art. 20.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.



Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi ou l'actionnaire unique, peut décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

#### **Dividendes intérimaires**

**Art. 21.** Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

**Art. 23.** La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

#### *Loi Applicable*

**Art. 24.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

#### *Libération - Apports*

-31,000 (trente et un mille) actions ont été souscrites par H.I.G. Europe Capital Partners LP, prédésignée, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros.

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, a tenu une assemblée générale d'actionnaires et, reconnaissant avoir été valablement convoqué, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à deux et celui des commissaires à un.
- 2) Est nommé administrateur de classe A:

- Mr Russell Faulkner, né le 12 novembre 1977 à Dubai, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom.

Est nommé administrateur de classe B:

- Mr Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968, à Liège, avec adressé professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

La Société est engagée par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.

Les administrateurs sont nommés pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en avril 2011.

3) Eurofid S.à.r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, est nommé comme commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes est nommé pour une durée expirant le jour de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en avril 2011.

- 4) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

132306

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 novembre 2010 Relation: LAC/2010/49196. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010150889/491.

(100173943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

**LGIG 2 Objekt Isarkies 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.627.

In the year two thousand ten, on the twenty-second day of the month of October.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 122 032, here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 20 October 2010, which proxy, after being signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée “LGIG 2 Objekt Isarkies 2 S.à r.l.”, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 148627, incorporated by a deed of the undersigned notary on 13 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2165 on 5 November 2009. The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 9 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1615 on 10 August 2010.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The partner decides to increase the Company's share capital by an amount of three hundred and forty thousand four hundred and fifty euro (EUR 340,450.-) so as to raise it from its present amount of fifty-six thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 56,825.-) to three hundred and ninety-seven thousand two hundred and seventy-five euro (EUR 397,275.-) through the issue of thirteen thousand six hundred and eighteen (13,618) new shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares are to be subscribed by “LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.”, prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by “LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.” against the Company for a total amount of three hundred and seventy-four thousand five hundred euro (EUR 374,500.-).

The total contribution of three hundred and seventy four thousand five hundred euro (EUR 374,500.-) will be allocated as follows: (i) three hundred and forty thousand four hundred and fifty euro (EUR 340,450.-) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) thirty-four thousand and fifty euro (EUR 34.050.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

**Art. 5. (first paragraph).** “The Company's share capital is set at three hundred and ninetyseven thousand two hundred and seventy-five euro (EUR 397,275.-) represented by fifteen thousand eight hundred and ninety-one (15.891) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.”

*Third resolution*

The partner decides to modify the second paragraph of article 10 of the articles of the Company as follows:

“In dealing with third parties, and provided the terms of this article shall have been complied with, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s purpose, except when the prior express consent of the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, is required for the following decisions:

- any external borrowing in excess of EUR 100,000.-,
- the granting of loans to third parties,
- any guaranties provided to third parties,
- any acquisitions, exchanges, sales or transfer of assets,
- any acquisition and transfer of participations in other companies.”

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille dix, le vingt-deux octobre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

«LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 122 032,

ici représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 20 octobre 2010, laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, annexée au présent acte.

La partie comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «LGIG 2 Objekt Isarkies 2 S.à r.l.», ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148627, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 13 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2165 le 5 novembre 2009. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1615 le 10 août 2010.

Laquelle comparante, représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d’acter la résolution suivante:

#### *Première résolution*

L’associé décide d’augmenter le capital social à concurrence de trois cent quarante mille quatre cent cinquante euros (EUR 340.450.-) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-six mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 56.825.-) jusqu’à trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 397.275.-) par l’émission de treize mille six cent dix-huit (13.618) parts sociales d’une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par «LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.», pré-ommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par «LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.» contre la Société pour un montant total de trois cent soixante-quatorze mille cinq cents euros (EUR 374.500.-).

L’apport de trois cent soixante-quatorze mille cinq cents euros (EUR 374.500.-) sera alloué comme suit: trois cent quarante mille quatre cent cinquante euros (EUR 340.450.-) au capital social et trente-quatre mille cinquante euros (EUR 34.050.-) pour le compte de prime d’émission.

Les documents justificatifs de l’existence et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de l’augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l’article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. (premier alinéa).** «Le capital social est fixé à la somme de trois cent quatre-vingtdix-sept mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 397.275.-) représentée par quinze mille huit cent quatre-vingt-onze (15.891) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.»

*Troisième résolution*

L'associé décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 10 des statuts comme suit:

«Dans les rapports avec les tiers, et pour autant que les dispositions de cet article soient respectées, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social, sauf lorsque l'accord préalable exprès de l'associé unique, ou, le cas échéant de l'assemblée générale des associés est requis pour les décisions suivantes:

- conclusion de tout emprunt externe d'un montant supérieur à EUR 100.000.-;
- octroi de prêts à un tiers;
- concession de garanties au profit d'un tiers;
- achats, échanges, ventes ou transferts d'actifs;
- acquisition et transfert de participations dans d'autres sociétés.»

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13237. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.*

Référence de publication: 2010150352/126.

(100173274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

**Spa Di Lantigos S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 68.409.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 04 juin 2010:*

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats du Conseil de Surveillance de Mme Luisella MORESCHI, Mr Arnaldo ROSSI et Mr Carlo TRIVELLI jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2016.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

*Pour SPA DI LANTIGOS S.C.A.*

Signature

Référence de publication: 2010150507/13.

(100173303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

**MOOR PARK MB 21 Lübeck-Moisling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.360.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 octobre 2010*

1. Les mandats des gérants:

- Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

- Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin, 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

sont renouvelés pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 30 septembre 2010.

2. Le mandat du réviseur d'entreprise de la Société, PricewaterhouseCoopers A.G., établi au 13, New-York-Ring, D-22237 Hambourg, est renouvelé pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 30 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010151007/22.

(100174281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

---

**Milium Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 118.610.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "MILIUM PROPERTIES S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118.610 (la "Société"), constituée suite à un acte de scission reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1918 du 12 octobre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Fixation de l'année sociale du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de l'année suivante.

2. Modification subséquente de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"L'assemblée générale ordinaire se réunira de plein droit chaque année le troisième jeudi du mois de novembre à 10.00 heures, dans la commune où se trouve le siège social, soit à ce dernier soit à l'endroit indiqué dans les convocations. Dans le cas où ce jour serait un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure."

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et finit le 30 juin de chaque année."

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commencera dorénavant le 1<sup>er</sup> juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

L'assemblée constate que l'année sociale ayant pris cours le 1<sup>er</sup> janvier 2010 prendra fin le 30 juin 2011.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au troisième jeudi du mois de novembre à 10.00 heures et de modifier subséquemment l'article 15 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"L'assemblée générale ordinaire se réunira de plein droit chaque année le troisième jeudi du mois de novembre à 10.00 heures, dans la commune où se trouve le siège social, soit à ce dernier soit à l'endroit indiqué dans les convocations. Dans le cas où ce jour serait un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure."

*Troisième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 18 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et finit le 30 juin de l'année suivante."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BRAUN, J.-M. POOS, H. SCHNEIDER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 novembre 2010. LAC/2010/47957. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150383/69.

(100172528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

**Lavandis International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.292.

In the year two thousand ten, on the twenty ninth of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "LAVANDIS INTERNATIONAL S.A R.L.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, incorporated by deed enacted on October 25, 2010, inscribed at "Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg" under the number B 156 292 and which bylaws have not been amended yet.

The meeting is opened at 9 o'clock am, with Mrs. Catherine Dessoir, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1.- Decision to create 9 (nine) classes of redeemable shares being Class A preferred shares, Class B preferred shares, Class C preferred shares, Class D preferred shares, Class E preferred shares, Class F preferred shares, Class G preferred shares, Class H preferred shares and Class I preferred shares, all with a par value of 1.-EUR (one euro).

2.- Decision to convert the existing 12,500 (twelve thousand five hundred) currently existing shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares.

3.- Decision to increase the corporate capital by an amount of 264,006.-EUR (two hundred sixty four thousand six euros) so as to raise it from its current amount of 12,500.-EUR (twelve thousand five hundred euros) to 276,506.-EUR (two hundred seventy six thousand six euros) by the issue of 264,006 (two hundred sixty four thousand six) new shares classes A to I, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, by contribution in cash.-Subscription and payment of the new shares.

4.- Subsequent amendment and restatement of article 8 of the articles of association.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

*First resolution:*

The shareholders unanimously decide to create 9 (nine) classes of redeemable shares being Class A preferred shares, Class B preferred shares, Class C preferred shares, Class D preferred shares, Class E preferred shares, Class F preferred shares,

Class G preferred shares, Class H preferred shares and Class I preferred shares, all with a par value of 1.-EUR (one euro).

*Second resolution:*

The shareholders unanimously decide to convert the 12,500 (twelve thousand five hundred) currently existing shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares.

*Third resolution:*

The shareholders unanimously decide to increase the subscribed capital of the Company by an amount of 264,006.-EUR (two hundred sixty four thousand six euros) so as to raise it from its current amount of 12,500.-EUR (twelve thousand five hundred euros) to 276,506.-EUR (two hundred seventy six thousand six euros) by the issue of 264,006 (two hundred sixty four thousand six) new shares classes A to I, as follows:

- 29,334 (twenty nine thousand three hundred thirty four) redeemable Class A preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 29,334 (twenty nine thousand three hundred thirty four) redeemable Class B preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 29,334 (twenty nine thousand three hundred thirty four) redeemable Class C preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro), to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 29,334 (twenty nine thousand three hundred thirty four) redeemable Class D preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 29,334 (twenty nine thousand three hundred thirty four) redeemable Class E preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 29,334 (twenty nine thousand three hundred thirty four) redeemable Class F preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 29,334 (twenty nine thousand three hundred thirty four) redeemable Class G preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 29,334 (twenty nine thousand three hundred thirty four) redeemable Class H preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 29,334 (twenty nine thousand three hundred thirty four) redeemable Class I preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

to be issued with a share premium of an aggregate amount of 2,375,994.-EUR (two million three hundred seventy five thousand nine hundred ninety four euros).

The shareholder, INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, with registered office as at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA acting in its capacity as general partner of the Industri Kapital 2007 GP LP which in turn is the General Partner of the following Limited Partnerships, all governed under the Law of England and Wales: Industri Kapital 2007 Limited Partnerships I to IV and also acting as agent of Alpha IAB Co-Investment AB (here-after "IK 2007") resolves to accept the subscription of the new shares by:

Subscriber	Redeemable Class A preferred shares	Redeemable Class B preferred shares	Redeemable Class C preferred shares	Redeemable Class D preferred shares	Redeemable Class E preferred shares
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I . . . . .	7.010	7.010	7.010	7.010	7.010
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II . . . . .	6.614	6.614	6.614	6.614	6.614
Industri Kapital 2007 Limited	7.368	7.368	7.368	7.368	7.368

Partnership III .....					
Industri Kapital 2007 Limited					
Partnership IV .....	8.255	8.255	8.255	8.255	8.255
Alpha IAB Co-Investment AB	87	87	87	87	87
TOTAL .....	29.334	29.334	29.334	29.334	29.334
Subscriber		Redeemable	Redeemable	Redeemable	Redeemable
		Class F	Class G	Class H	Class I
		preferred	preferred	preferred	preferred
		shares	shares	shares	shares
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I .....		7.010	7.010	7.010	7.010
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II .....		6.614	6.614	6.614	6.614
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III .....		7.368	7.368	7.368	7.368
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV .....		8.255	8.255	8.255	8.255
Alpha IAB Co-Investment AB .....		87	87	87	87
TOTAL .....		29.334	29.334	29.334	29.334

*Intervention - Subscription - Payment*

Therefore has intervened IK 2007, here represented by Mrs. Catherine Dessoy, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Who declared, in its here above capacity, to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Redeemable Class A preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital Partnership I 2007 Limited .....	7.010	7.010
Industri Kapital Partnership II 2007 Limited .....	6.614	6.614
Industri Kapital Partnership III 2007 Limited .....	7.368	7.368
Industri Kapital 2007 Partnership IV Limited .....	8.255	8.255
Alpha IAB Co-Investment AB .....	87	87
TOTAL .....	29.334	29.334

Redeemable Class B preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I .....	7.010	7.010
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II .....	6.614	6.614
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III .....	7.368	7.368
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV .....	8.255	8.255
Alpha IAB Co-Investment AB .....	87	87
TOTAL .....	29.334	29.334

Redeemable Class C preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I .....	7.010	7.010
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II .....	6.614	6.614
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III .....	7.368	7.368
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV .....	8.255	8.255
Alpha IAB Co-Investment AB .....	87	87
TOTAL .....	29.334	29.334

Redeemable Class D preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I .....	7.010	7.010



Industri Kapital 2007 Limited Partnership II . . . . .	6.614	6.614
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III . . . . .	7.368	7.368
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV . . . . .	8.255	8.255
Alpha IAB Co-Investment AB . . . . .	87	87
TOTAL . . . . .	29.334	29.334
Redeemable Class E preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I . . . . .	7.010	7.010
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II . . . . .	6.614	6.614
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III . . . . .	7.368	7.368
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV . . . . .	8.255	8.255
Alpha IAB Co-Investment AB . . . . .	87	87
TOTAL . . . . .	29.334	29.334
Redeemable Class F preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I . . . . .	7.010	7.010
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II . . . . .	6.614	6.614
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III . . . . .	7.368	7.368
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV . . . . .	8.255	8.255
Alpha IAB Co-Investment AB . . . . .	87	87
TOTAL . . . . .	29.334	29.334
Redeemable Class G preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I . . . . .	7.010	7.010
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II . . . . .	6.614	6.614
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III . . . . .	7.368	7.368
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV . . . . .	8.255	8.255
Alpha IAB Co-Investment AB . . . . .	87	87
TOTAL . . . . .	29.334	29.334
Redeemable Class H preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I . . . . .	7.010	7.010
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II . . . . .	6.614	6.614
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III . . . . .	7.368	7.368
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV . . . . .	8.255	8.255
Alpha IAB Co-Investment AB . . . . .	87	87
TOTAL . . . . .	29.334	29.334
Redeemable Class I preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I . . . . .	7.010	7.010
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II . . . . .	6.614	6.614
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III . . . . .	7.368	7.368
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV . . . . .	8.255	8.255
Alpha IAB Co-Investment AB . . . . .	87	87
TOTAL . . . . .	29.334	29.334

All of these shares have been fully paid up with a share premium of an aggregate amount of 2,375,994.-EUR (two million three hundred seventy five thousand nine hundred ninety four euros), so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 264,006.-EUR (two hundred sixty four thousand six euros) plus a share premium of 2,375,994.-EUR (two million three hundred seventy five thousand nine hundred ninety four euros), as was certified to the undersigned notary.

*Fourth resolution:*

Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend and to restate article 8 of the articles of association in order to give it the following content:

**“ Art. 8.**

8.1. The Company’s corporate capital is fixed at 276,506.-EUR (two hundred seventy six thousand six euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), 29,334 (twenty nine thousand three hundred thirty four) redeemable class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), 29,334 (twenty nine thousand three hundred thirty four) redeemable class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), 29,334 (twenty nine thousand three hundred thirty four) redeemable class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»), 29,334 (twenty nine thousand three hundred thirty four) redeemable class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares»), 29,334 (twenty nine thousand three hundred thirty four) redeemable class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares»), 29,334 (twenty nine thousand three hundred thirty four) redeemable class F preferred shares (the «Class F Preferred Shares»), 29,334 (twenty nine thousand three hundred thirty four) redeemable class G preferred shares (the «Class G Preferred Shares»), 29,334 (twenty nine thousand three hundred thirty four) redeemable class H preferred shares (the «Class H Preferred Shares»), 29,334 (twenty nine thousand three hundred thirty four) redeemable class I preferred shares (the «Class I Preferred Shares»), representing a total of 276,506 (two hundred seventy six thousand six) shares of a nominal value of 1.-EUR (one euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as a «share» or the «shares».

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

**8.2. Repurchase**

8.2.1 -The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares provided that such cancellation relates to the whole of one or more classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

8.2.2 -In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled Class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined herebelow) for each share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

8.2.3 -Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant period to which the class relates pursuant to the present article:

-The period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on December 31, 2011 (the «Class A Period»);

-The period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on December 31, 2012 (the «Class B Period»);

-The period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on December 31, 2013 (the «Class C Period»);

-The period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the December 31, 2014 (the «Class D Period»);

-The period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on December 31, 2015 (the «Class E Period»);

-The period for Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on December 31, 2016 (the «Class F Period»);

-The period for Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on December 31, 2017 (the «Class G Period»);

-The period for Class H Preferred Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on December 31, 2018 (the «Class H Period»);

-The period for Class I Preferred Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on December 31, 2019 (the «Class I Period»).

in each case, the “Initial Repurchase Period”; and thereafter, each ninth anniversary of the Initial Repurchase Period in respect of each class of Preferred Shares (the “Subsequent Repurchase Periods” and together with the Initial Repurchase Period, the “Relevant Repurchase Period” in respect of each class of Preferred Shares).

8.2.4 -In the event that a class of shares is repurchased, the starting date of the Relevant Repurchase Period for the next class of Preferred Shares will be the first day after the repurchase date and will end on the 31 December of the following year.

8.2.5 -In the case of redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share provided that where the Cancellation Value per Share so determined exceeds the Available Cash per Share, the Cancellation Value per Share shall be equal to the Available Cash per Share.

Any amendments to the present article 8.2 shall be subject to the unanimous decision of the general shareholders' meeting (if any) to be held with a 100% quorum of all shares in issue.

### 8.3 -Share premium

Any available share premium shall be distributable.

### 8.4 -Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 16 of these articles of association and within the limits provided for by article 199 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

8.5-Transfer, Acquisition and Subscription to Shares Any transferee of, new subscriber to, acquirer or otherwise a shareholder of the Company's shares must at all times acquire, subscribe to or otherwise hold shares in all of the Company's classes of shares without exception. Therefore, no transferee, new subscriber, acquirer or otherwise shareholder may at any time hold shares in one or more of the Company's classes of shares without holding the same proportion of shares in all other existing classes of the Company's shares.

Subject to the provisions set forth in article 189 of the law of 10 August 1915 and the terms of any shareholders' agreement that may be in force among the Company's shareholders from time to time, shares may be freely transferred to the extent that each transferring shareholder must, following any such transfer, hold the same proportion of shares in each of the classes of shares held. For the avoidance of doubt, a sale of shares by a shareholder of one class of shares triggers a sale of shares, in the same proportion, of any other class of shares held.

### 8.6-Voting rights -Distributions

Each share, either Ordinary Share or Preferred Share, confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present article 8, i) the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares and the Class I Preferred Shares respectively shall be entitled, on a preferential basis, to the Cancellation Value if a repurchase occurs within a Relevant Repurchase Period with respect to any class of Preferred Shares;

ii) The Ordinary Shares shall be entitled to an exclusive cumulative dividend amounting to zero point zero one percent (0.01%) of the net annual profit of the company (the “Ordinary Dividend”).

iii) Without prejudice to 8.6 i) above, each of the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares and the Class I Preferred Shares shall be entitled to share on a pro-rata basis any residual profits remaining in the company after the payment or provisioning of the Ordinary Dividend.

### 8.7 -Indivisibility of Shares

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### 8.8 – Definitions

**Available Cash:** Means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board will be paid to the Company in the short term or to the extent agreed between the company and the shareholders, such assets which can be assigned in kind by the company in settlement of the Cancellation Value, LESS any indebtedness or other debt of the Company payable in less than 6 months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

**Available Cash per Share:** Means in respect of a Class of Shares, the Available Cash divided by the number of Preferred Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

**Cancellation Value per Share:** means the nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount divided by the Number of Preferred Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

**Class A Interim 2011 Accounts:** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares.

**Class B Interim 2012 Accounts:** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares.

**Class C Interim 2013 Accounts:** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares.

**Class D Interim 2014 Accounts:** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares.

**Class E Interim 2015 Accounts:** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares.

**Class F Interim 2016 Accounts:** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Preferred Shares.

**Class G Interim 2017 Accounts:** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Preferred Shares.

**Class H Interim 2018 Accounts:** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Preferred Shares.

**Class I Interim 2019 Accounts:** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Preferred Shares.

**Class Period:** Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period, Class I Period.

**Available Amount** means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carried forward profits if any but less any declared unpaid dividend), but

(i) less the results of any losses (including carried forward losses if any) expressed as a positive, minus any freely distributable share premium and reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) or of the articles of association) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).»

The Available Amount shall then be calculated in accordance with the following formula:

$$AA = P - (L - R) - LR$$

Whereby:

AA = Available Amount

P = Net profits of the Company (including carried forward profits if any but less any declared unpaid dividend)

L = Losses (including carried forward losses if any)

LR = Any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the law of 10 August 1915 (as amended) or to the articles of association

R = Any freely distributable share premium and reserves

**Interim Accounts:** Means the interim accounts of the Company as at the relevant interim Account Date.

**Interim Account Date:** Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.

8.9. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the law of 10th August 1915, as amended, on commercial companies, will be complied with.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 9.30 o'clock am.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le vingt neuf octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "LAVANDIS INTERNATIONAL S.A R.L.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, ci-après «la Société», constituée

suisant acte reçu le 25 octobre 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156 292, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

La séance est ouverte à 9 heures à Luxembourg et présidée par Me Catherine Desso, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Me Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Décision de créer 9 (neuf) classes de parts sociales rachetables à savoir des parts sociales privilégiées de classe A, des parts sociales privilégiées de classe B, des parts sociales privilégiées de classe C, des parts sociales privilégiées de classe D, des parts sociales privilégiées de classe E, des parts sociales privilégiées de classe F, des parts sociales privilégiées de classe G, des parts sociales privilégiées de classe H et des parts sociales privilégiées de classe I, toutes ayant une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune.

2.- Décision de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires.

3.- Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 264.006,-EUR (deux cent soixante quatre mille six euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) à 276.506,-EUR (deux cent soixante seize mille cinq cent six euros) par l'émission de 264.006 (deux cent soixante quatre mille six) nouvelles parts sociales rachetables de classes A à I d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire.-  
Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

4.- Modification subséquente et refonte complète de l'article 8 des statuts.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de créer 9 (neuf) classes de parts sociales rachetables à savoir des parts sociales privilégiées de classe A, des parts sociales privilégiées de classe B, des parts sociales privilégiées de classe C, des parts sociales privilégiées de classe D, des parts sociales privilégiées de classe E, des parts sociales privilégiées de classe F, des parts sociales privilégiées de classe G, des parts sociales privilégiées de classe H et des parts sociales privilégiées de classe I, toutes ayant une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires.

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 264.006,-EUR (deux cent soixante quatre mille six euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) à 276.506,-EUR (deux cent soixante seize mille cinq cent six euros) par l'émission de 264.006 (deux cent soixante quatre mille six) nouvelles parts sociales rachetables de classes A à I comme suit:

- 29.334 (vingt neuf mille trois cent trente quatre) parts sociales rachetables privilégiées de classe A d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 29.334 (vingt neuf mille trois cent trente quatre) parts sociales rachetables privilégiées de classe B d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 29.334 (vingt neuf mille trois cent trente quatre) parts sociales rachetables privilégiées de classe C d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 29.334 (vingt neuf mille trois cent trente quatre) parts sociales rachetables privilégiées de classe D d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 29.334 (vingt neuf mille trois cent trente quatre) parts sociales rachetables privilégiées de classe E d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 29.334 (vingt neuf mille trois cent trente quatre) parts sociales rachetables privilégiées de classe F d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 29.334 (vingt neuf mille trois cent trente quatre) parts sociales rachetables privilégiées de classe G d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 29.334 (vingt neuf mille trois cent trente quatre) parts sociales rachetables privilégiées de classe H d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 29.334 (vingt neuf mille trois cent trente quatre) parts sociales rachetables privilégiées de classe I d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire.

A émettre avec un prime d'émission d'un montant global de 2.375.994 EUR (deux millions trois cent soixante quinze mille neuf cent quatre vingt quatorze euros); L'actionnaire, INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, ayant son siège social au 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, agissant en sa qualité de «General Partner» de Industri Kapital 2007 GP LP, lui-même agissant en sa qualité de «General Partner» des «Limited Partnerships» suivants, régis par le droit anglais: Industri Kapital 2007 Limited Partnership I à Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV, ainsi qu'en tant qu'agent de Alpha IAB Co-Investment AB (ci-après «IK 2007»), décide d'admettre à la souscription les nouvelles parts sociales comme suit:

Subscriber	Parts sociales rachetables de classe A	Parts sociales rachetables de classe B	Parts sociales rachetables de classe C	Parts sociales rachetables de classe D	Parts sociales rachetables de classe E
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I . . . . .	7.010	7.010	7.010	7.010	7.010
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II . . . . .	6.614	6.614	6.614	6.614	6.614
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III . . . . .	7.368	7.368	7.368	7.368	7.368
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV . . . . .	8.255	8.255	8.255	8.255	8.255
Alpha IAB Co-Investment AB . . . . .	87	87	87	87	87
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>29.334</b>	<b>29.334</b>	<b>29.334</b>	<b>29.334</b>	<b>29.334</b>
Subscriber	Parts sociales rachetables de classe F	Parts sociales rachetables de classe G	Parts sociales rachetables de classe H	Parts sociales rachetables de classe I	Parts sociales rachetables de classe I
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I . . . . .	7.010	7.010	7.010	7.010	7.010
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II . . . . .	6.614	6.614	6.614	6.614	6.614
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III . . . . .	7.368	7.368	7.368	7.368	7.368
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV . . . . .	8.255	8.255	8.255	8.255	8.255
Alpha IAB Co-Investment AB . . . . .	87	87	87	87	87
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>29.334</b>	<b>29.334</b>	<b>29.334</b>	<b>29.334</b>	<b>29.334</b>

*Intervention - Souscription - Paiement*

IK 2007, ici représentée ci-après par Catherine Dessoï, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé, a déclaré souscrire les nouvelles parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et payées comme suit:

Parts sociales rachetables de classe A:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I . . . . .	7.010	7.010
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II . . . . .	6.614	6.614
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III . . . . .	7.368	7.368
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV . . . . .	8.255	8.255
Alpha IAB Co-Investment AB . . . . .	87	87
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>29.334</b>	<b>29.334</b>

Parts sociales rachetables de classe B:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I . . . . .	7.010	7.010
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II . . . . .	6.614	6.614
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III . . . . .	7.368	7.368
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV . . . . .	8.255	8.255
Alpha IAB Co-Investment AB . . . . .	87	87
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>29.334</b>	<b>29.334</b>

## Parts sociales rachetables de classe C:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I .....	7.010	7.010
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II .....	6.614	6.614
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III .....	7.368	7.368
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV .....	8.255	8.255
Alpha IAB Co-Investment AB .....	87	87
TOTAL .....	29.334	29.334

## Parts sociales rachetables de classe D:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I .....	7.010	7.010
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II .....	6.614	6.614
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III .....	7.368	7.368
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV .....	8.255	8.255
Alpha IAB Co-Investment AB .....	87	87
TOTAL .....	29.334	29.334

## Parts sociales rachetables de classe E:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I .....	7.010	7.010
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II .....	6.614	6.614
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III .....	7.368	7.368
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV .....	8.255	8.255
Alpha IAB Co-Investment AB .....	87	87
TOTAL .....	29.334	29.334

## Parts sociales rachetables de classe F:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I .....	7.010	7.010
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II .....	6.614	6.614
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III .....	7.368	7.368
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV .....	8.255	8.255
Alpha IAB Co-Investment AB .....	87	87
TOTAL .....	29.334	29.334

## Parts sociales rachetables de classe G:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I .....	7.010	7.010
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II .....	6.614	6.614
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III .....	7.368	7.368
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV .....	8.255	8.255
Alpha IAB Co-Investment AB .....	87	87
TOTAL .....	29.334	29.334

## Parts sociales rachetables de classe H:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I .....	7.010	7.010
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II .....	6.614	6.614

Industri Kapital 2007 Limited Partnership III . . . . .	7.368	7.368
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV . . . . .	8.255	8.255
Alpha IAB Co-Investment AB . . . . .	87	87
TOTAL . . . . .	29.334	29.334

Parts sociales rachetables de classe I:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I . . . . .	7.010	7.010
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II . . . . .	6.614	6.614
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III . . . . .	7.368	7.368
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV . . . . .	8.255	8.255
Alpha IAB Co-Investment AB . . . . .	87	87
TOTAL . . . . .	29.334	29.334

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées avec une prime d'émission d'un montant global de 2.375.994 EUR (deux millions trois cent soixante quinze mille neuf cent quatre vingt quatorze euros), de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 264.006,-EUR (deux cent soixante quatre mille six euros) plus

2.375.994 EUR (deux millions trois cent soixante quinze mille neuf cent quatre vingt quatorze euros) à titre de prime d'émission, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Quatrième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts et de procéder à une refonte complète de ce dernier afin de lui donner la teneur suivante:

**« Art. 8.**

8.1.- Le capital social de la Société est fixé à 276.506,-EUR (deux cent soixante seize mille cinq cent six euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), 29.334 (vingt neuf mille trois cent trente quatre) parts sociales privilégiées de classe A (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe A»), 29.334 (vingt neuf mille trois cent trente quatre) parts sociales privilégiées de classe B (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe B, 29.334 (vingt neuf mille trois cent trente quatre) parts sociales privilégiées de classe C (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe C»), 29.334 (vingt neuf mille trois cent trente quatre) parts sociales privilégiées de classe D (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe D»), 29.334 (vingt neuf mille trois cent trente quatre) parts sociales privilégiées de classe E (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe E»), 29.334 (vingt neuf mille trois cent trente quatre) parts sociales privilégiées de classe F (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe F»), 29.334 (vingt neuf mille trois cent trente quatre) parts sociales privilégiées de classe G (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe G»), 29.334 (vingt neuf mille trois cent trente quatre) parts sociales privilégiées de classe H (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe H»), 29.334 (vingt neuf mille trois cent trente quatre) parts sociales privilégiées de classe I (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe I»), représentant un total de 276.506 (deux cent soixante seize mille cinq cent six) parts sociales d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées sont désignées ci-après une «part sociale» ou les «parts sociales».

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi. Dans ce contexte, les Articles 200-1 et 200-2, entre autres, s'appliqueront, chaque décision de l'Associé Unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devant être établis par écrit.

**8.2 - Rachat**

8.2.1 -Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, à condition qu'une telle annulation ait trait à l'intégralité d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales Privilégiées par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette(ces) Classe(s).

8.2.2 - Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de parts sociales faisant partie des Classes de parts sociales rachetées et annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chacune des parts sociales des Classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

8.2.3 - Chaque classe de Parts Sociales Privilégiées donne droit à ses détenteurs, au prorata des parts sociales qu'ils détiennent dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la classe est soumise conformément au présent article:

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées A correspond à la période qui commence le jour de la constitution et qui se termine au 31 décembre 2011 (la «Période de Classe A»);



- La période pour les Parts Sociales Privilégiées B correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe A et qui se termine au 31 décembre 2012 (la «Période de Classe B»);
- La période pour les Parts Sociales Privilégiées C correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe B et au 31 décembre 2013 (la «Période de Classe C»);
- La période pour les Parts Sociales Privilégiées D correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe C et qui se termine au 31 décembre 2014 (la «Période de Classe D»);
- La période pour les Parts Sociales Privilégiées E correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe D et qui se termine au 31 décembre 2015 (la «Période de Classe E»);
- La période pour les Parts Sociales Privilégiées F correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe E et qui se termine au 31 décembre 2016 (la «Période de Classe F»);
- La période pour les Parts Sociales Privilégiées G correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe F et qui se termine au 31 décembre 2017 (la «Période de Classe G»);
- La période pour les Parts Sociales Privilégiées H correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe G et qui se termine au 31 décembre 2018 (la «Période de Classe H»);
- La période pour les Parts Sociales Privilégiées I correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe H et qui se termine au 31 décembre 2019 (la «Période de Classe I»); dans chacun des cas, la «Période Initiale de Rachat» et par la suite, à chaque neuvième anniversaire de la Période Initiale de Rachat relative à chaque classe de Parts Sociales Privilégiées, les «Périodes Subséquentes de Rachat» et ensemble avec la Période Initiale de Rachat, la «Période de Rachat Concernée» relative à chaque classe de Parts Sociales Privilégiées.

8.2.4 - Dans le cas où une classe de Parts Sociales Privilégiées est rachetée, la date de la Période de Rachat Concernée pour la prochaine classe de Parts Sociales Privilégiées, débutera le premier jour après la date de rachat et se terminera le 31 décembre de l'année suivante.

8.2.5 - Dans le cas du rachat d'une classe de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de cette classe de Parts Sociales Privilégiées percevront le Montant d'Annulation par Part Sociale sous réserve toutefois que lorsque le Montant d'Annulation par Part Sociale excède le Cash Disponible par Part Sociale, le Montant d'Annulation par Part Sociale sera égal au Cash Disponible par Part Sociale.

Toute modification au présent article 8.2 devra faire l'objet d'une décision unanime de l'assemblée générale des associés qui devra se tenir avec un quorum de 100% des parts sociales émises.

### 8.3 - Prime d'émission

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

### 8.4 - Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 16 des présents statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### 8.5 – Vente, Acquisition, et souscription des parts sociales

Tout cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou actionnaire doit, à tout moment, acquérir, souscrire ou d'une quelconque manière détenir des parts sociales dans toutes les classes de parts sociales sans exception. Par conséquent, aucun cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou actionnaire de parts sociales ne peut détenir des parts sociales dans une ou plusieurs classes de parts sociales sans détenir la même proportion de parts sociales dans toutes les classes de parts sociales existantes.

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ou des stipulations d'une convention qui pourrait être en vigueur entre les actionnaires de la Société, les parts sociales sont librement transmissibles sous la condition que chaque cédant doit, à la suite d'une telle cession, détenir la même proportion de parts sociales dans chaque classe de parts sociales détenue. Il est précisé qu'une vente de parts sociales, par un actionnaire d'une certaine classe de parts sociales, déclenchera la vente de parts sociales, dans la même proportion, dans toutes les autres classes de parts sociales détenues.

### 8.6.- Droits de vote -Distributions

Chaque part sociale, qu'elle soit Part Sociale Ordinaire ou Part Sociale Privilégiée, confère un droit de vote identique et chaque détenteur de parts sociales a un droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient. Sauf ce qui est prévu au présent article 8:

(i) les Parts Sociales Privilégiées de Classe A, les Parts Sociales Privilégiées de Classe B, les Parts Sociales Privilégiées de Classe C, les Parts Sociales Privilégiées de Classe D, les Parts Sociales Privilégiées de Classe E, les Parts Sociales Privilégiées de Classe F, les Parts Sociales Privilégiées de Classe G, les Parts Sociales Privilégiées de Classe H et les Parts Sociales Privilégiées de Classe I, ont droit respectivement, sur une base préférentielle, à la Valeur d'Annulation si un rachat se produit endéans la Période de Rachat Concernée relative à chaque classe de Parts Sociales Privilégiées;

(ii) les Parts Sociales Ordinaires ont droit à un dividende cumulatif exclusif s'élevant à zéro point zéro un pour cent (0.01%) du profit annuel net de la Société (le «Dividende Ordinaire»);

(iii) sans préjudice de l'article 8.6 (i), chacune des Parts Sociales Privilégiées de Classe A, des Parts Sociales Privilégiées de Classe B, des Parts Sociales Privilégiées de Classe C, des Parts Sociales Privilégiées de Classe D, des Parts Sociales Privilégiées de Classe E, des Parts Sociales Privilégiées de Classe F, des Parts Sociales Privilégiées de Classe G, des Parts Sociales Privilégiées de Classe H et des Parts Sociales Privilégiées de Classe I ont droit de se partager, sur une base proratisée, tout profit résiduel restant dans la Société après le paiement ou la provision du Dividende Ordinaire.

8.7 -Indivisibilité des Parts Sociales Les Parts Sociales sont indivisibles envers de la Société, alors qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 8.8 – Définitions

Cash Disponible: Signifie les liquidités détenues par la Société (à l'exception des liquidités inscrites sur des comptes à terme ayant une échéance supérieure à 6 mois), tous instruments immédiatement négociables sur des marchés monétaires, toutes obligations ou tous titres de créance qui, selon l'opinion du conseil de gérance, seront payés à la Société à court terme ou dans la limite convenue entre la Société et les actionnaires, tous actifs pouvant être transférés en nature par la Société en paiement de la Valeur d'Annulation, MOINS tout passif ou autres dettes de la Société payables dans les 6 mois sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas).

Cash Disponible par Part Sociale: Signifie, à propos d'une Classe de Parts Sociales, le Cash Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Comptes Intérimaires 2011 de Classe A Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe A.

Comptes Intérimaires 2012 de Classe B Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe B.

Comptes Intérimaires 2013 de Classe C Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe C.

Comptes Intérimaires 2014 de Classe D Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe D.

Comptes Intérimaires 2015 de Classe E Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe E.

Comptes Intérimaires 2016 de Classe F Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe F.

Comptes Intérimaires 2017 de Classe G Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe G.

Comptes Intérimaires 2018 de Classe H Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe H.

Comptes Intérimaires 2019 de Classe I Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe I.

Période de la Classe Signifie Période de la Classe A, Période de la Classe B, Période de la Classe C, Période de la Classe D, Période de la Classe E, Période de la Classe F, Période de la Classe G, Période de la Classe H et Période de la Classe I.

Montant d'Annulation par Part Sociale: Signifie la valeur nominale par Part Sociale Privilégiée devant être annulée plus le Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Montant Disponible signifie (sans cumul) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant mais moins tout dividende déclaré mais impayé), mais (i) moins les résultats de toutes pertes (pertes reportées y compris le cas échéant) exprimées de manière positive, moins toute prime d'émission librement distribuable et toutes réserves et (ii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) ou des statuts déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas).

Le Montant Disponible devra par conséquent être calculé en tenant compte de la formule suivante:

$$AA = P - (L - R) - LR$$

Dans laquelle:

AA = Montant Disponible

P = Bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant mais à moins tout dividende déclaré mais impayé)

L = Pertes (y compris les pertes reportées le cas échéant)

LR = Toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) ou des statuts

R= Toute prime d'émission librement distribuable et toutes réserves

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée. Date des Comptes Intérimaires Signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées concernée, étant entendu que cette date ne peut être une date postérieure au dernier jour du troisième mois de la première année suivant la date de début de la période concernée.

8.9.-Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute. Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48073. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150339/725.

(100173110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

#### **SEPARC, Société d'Etudes, de Participations et de Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 58.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010150497/10.

(100172778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

#### **Sercom Management Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 22.609.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010150498/11.

(100172854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

#### **Shabalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 147.017.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 15 novembre 2010.

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2010150499/11.

(100173396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

**Shandon Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.725.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2010150500/11.

(100173036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

**Shiplux II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.970.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bracke

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2010150501/11.

(100173074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

**Balta Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.261.

---

EXTRAIT

L'adresse de Yann Duchesne, gérant de la Société, est modifiée comme suit:

18, Prince's Gate Mews

Londres SW7 2PS

Royaume Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010150604/17.

(100172242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

---

**Sinteco Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.552.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SINTECO DEVELOPMENT S.A.

Référence de publication: 2010150504/10.

(100173437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

**Sorgrel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 45.275.

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en remplacement des comptes annuels au 31 décembre 2009, déposés au RCS Luxembourg le 17 mai 2010, référence L100068047.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010150506/11.

(100172674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

**Startrade Development S.A., Société Anonyme,****(anc. S.T.M. S.A.).**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 130.719.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2010150509/13.

(100173355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

**St. Louis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 83.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010150508/9.

(100173011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

**Wartburg Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WARTBURG INVESTMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2010150541/11.

(100172927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

**STE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010150511/9.

(100173012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

**Syriel Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 93.685.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010150515/10.

(100172576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

**Syriel Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 93.685.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010150516/10.

(100172577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

**Texfina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.803.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 16 juin 2010:*

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs de Mme Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et Mme Patricia JUPILLE ainsi que celui du commissaire aux comptes ABILFIDA S.A. jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2016.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Pour *TEXFINA S.A.*

Signature

Référence de publication: 2010150520/14.

(100173304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

**Wessex Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2010150542/11.

(100173038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

**D. Brown & Sons, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 69.486.

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale en date du 19.2.2009 de la société D. BROWN & SONS S.A, établie et ayant son siège social au 24 Avenue Marie Thérèse à L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B69.486, que:

- la société LE MARTINET établie et ayant son siège 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes de la société.

Luxembourg, le 19.2.2009.

Signature.

Référence de publication: 2010150619/13.

(100172341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

---

**The Picture Factory, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 22, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 137.764.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150522/10.

(100173108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

**Tialma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 116.094.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010150524/14.

(100173343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

**General Invest S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 32.097.

---

Par la présente, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société GENERAL INVEST S.A., immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 32.097, de son adresse actuelle: 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Elle prend acte de la démission des administrateurs Monsieur Jeannot DIDERRICH, Monsieur Roland DE CILLIA et Monsieur Jean-Marie BODEN, ainsi que de la démission du commissaire aux comptes, BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Benoy Kartheiser Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010150638/15.

(100172457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

---

**Lauran, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9560 Wiltz, 21, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 115.988.

---

L'an deux mille dix, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jean-Luc SUAREZ, gérant de sociétés, né à Carmaux (France) le 6 août 1961, demeurant à F-81400 Saint Benoît de Carmaux, 5, rue Emile Zola,

détenteur de dix (10) parts sociales.

2.- La société à responsabilité limitée "TOTALES", ayant son siège social à L-3895 Dudelange, 13, route de Zoufftgen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 115.989,

détentrices de cinquante et une (51) parts sociales.

3.- Monsieur Bertrand PEROTIN, dirigeant de sociétés, né à Metz (France) le 8 février 1971, demeurant à F-54540 Badonviller, 20, avenue du Maréchal Joffre,

détenteur de trente-neuf (39) parts sociales.

Les comparants préqualifiés sub 1.- et 2.- étant ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Bertrand PEROTIN, préqualifié sub 3.-,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 22 septembre 2010.

Les deux prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les comparants préqualifiés, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "LAURAN" (numéro d'identité 2006 24 14 082), avec siège social à L-3598 Dudelage, 13, route de Zoufftgen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 115.988, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 6 avril 2006, publié au Mémorial C, numéro 1323 du 8 juillet 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Jean SECKLER, en date du 3 décembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 146 du 18 janvier 2008,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ont pris la résolution suivante:

*Résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de L-3598 Dudelage, 13, route de Zoufftgen à L-9560 Wiltz, 21, rue du Dix Septembre, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2010 et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. al. 1<sup>er</sup>** . Le siège social est établi à Wiltz."

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PEROTIN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 5 novembre 2010. Relation: CAP/2010/3905. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signé):* NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 12 novembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010152258/47.

(100174488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

**TNT Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.119.

*Extrait des décisions prises par l'associée en date du 4 novembre 2010*

1. Monsieur Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour TNT Holding S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010150526/16.

(100172964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.



**Tradition Eurobond, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 63.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010150527/9.

(100173232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

**Uno S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 50.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010150531/9.

(100173013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

**Kasomar Holding I Aktiengesellschaft, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 37.880.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 4 janvier 2010*

Les mandats des administrateurs à savoir Monsieur Jean-Marc FABER, né le 7/04/1966 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Monsieur Christophe MOUTON né le 20.11.1971 à Saint-Mard (Belgique) et demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Monsieur Manuel BORDIGNON né le 4.06.1969 à Esch-sur-Alzette et demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes à savoir la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

KASOMAR HOLDING I AKTIENGESELLSCHAFT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010150651/20.

(100172152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

**Immo Asars S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 18.750,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 76.483.

Monsieur Rahim AGAAJANI GAVGANI, gérant unique de la société à responsabilité limitée IMMO ASARS S.à r.l. a changé d'adresse, il est domicilié à L-1457 Luxembourg, 59, rue des Eglantiers.

Avis certifié conforme

IMMO ASARS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Rahim AGAAJANI GAVGANI

Gérant

Référence de publication: 2010150644/15.

(100172147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

**Usiminas International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.370.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.737.

—  
*Extrait de la résolution prise en date du 29 avril 2010*

L'associé unique décide de nommer Monsieur Wilson BRUMER, employé privé, demeurant professionnellement au Rua Professor José Vieira de Mendonça, 3011, CEP 31310-260 Belo Horizonte, Minas Gerais, BRAZIL comme gérant en remplacement de Monsieur Marco Antônio SOARES DA CUNHA CASTELLO BLANCO démissionnaire, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Certifiée sincère et conforme

USINAS SIDERURGICAS DE MINAS GERAIS S.A. - USIMINAS

Signatures

Référence de publication: 2010150532/16.

(100172848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

**Vistra IP Rights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.864.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010150533/9.

(100173388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

**Vaurigard S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 62.003.

—  
Il résulte de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 4 novembre 2010 que M. Angel Leopoldo CALZADILLAS PEREZ a été révoqué de son mandat d'administrateur et que M. Juan Manuel VALDEZ MUNOZ, demeurant au 4421, Fuente del Zeus, Jardines del Lago, MEX - C.P. 32616 CD. Juarez, Chihuahua, Mexique a été nommé à la fonction d'administrateur, en son remplacement.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010150536/14.

(100172531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

**Kitty Music S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3415 Dudelange, 11, rue Gaston Barbanson.

R.C.S. Luxembourg B 56.939.

—  
*Assemblée générale extraordinaire au 10 mai 2010*

Les soussignés, Monsieur RECH John, et Madame RECH Stéphanie, seuls associés de la société KITTY MUSIC SàRL ont pris à ce jour les décisions suivantes:

- 1 - Suite aux décès de Monsieur Jean-Louis RECH, les parts sociales au nombre de 14, sont réparties sur les héritiers légaux en nombre égal à savoir: 7 parts à Madame RECH Stéphanie et 7 parts à Monsieur RECH John.

- 2 - Madame RECH Stéphanie déclare de transférer ses 7 parts sociales de KITTY MUSIC SARL à Monsieur John RECH avec effet immédiat.

Dudelange, le 12 mai 2010.

RECH John / RECH Stéphanie.

Référence de publication: 2010150653/15.

(100172097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

---

**Veneluxe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010150537/10.

(100173262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

**VIVICo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.312.600,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.090.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010150540/12.

(100172697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

**TSM Conduites S.A., Technical Services & Maintenance (TSM) Conduites S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 85.490.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 04 NOV. 2010.

Frank MOLITOR

*Notaire*

Référence de publication: 2010150692/12.

(100171886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

---

**Unicapital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.323.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 11 novembre 2010*

La démission de Monsieur Giovanni Garcea de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Mademoiselle Lara Nasato, employée privée, née le 01.03.1984, à Montebelluna (Italie), avec adresse professionnelle au 25A, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg est nommée nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

UNICAPITAL S.A.

Lara Nasato

*Administrateur*

Référence de publication: 2010150699/18.

(100172039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

---

**Yineal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 116.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2010150545/11.

(100173041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

**Zynga Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 151.977.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 7 octobre 2010*

1. Le nombre de gérants de classe B a été augmenté de 1 (un) à 2 (deux).

2. M. Alberto FASANOTTI, corporate controller Europe, né à Milan (Italie), le 5 février 1974, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, a été nommé comme gérant de classe B, avec effet au 13 octobre 2010, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Zynga Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010150547/16.

(100173331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

**A.B.C. Event S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 98.814.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par jugement du 23.04.2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation de la société:

ABC EVENT S.A., établie et ayant eu son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au RC sous le numéro B98814, pour insuffisance d'actif

Le même jugement a donné décharge au liquidateur.

Me François GENGLER

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2010150569/16.

(100171168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

---

**Cedona S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 66.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010150613/11.

(100172227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

---

**Versan, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 5.656.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding VERSAN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 4 mai 1957, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 168 de 1991. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 458 du 19 juin 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47804. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150539/56.

(100172631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

**National Equestrian Park Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

R.C.S. Luxembourg B 92.820.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of “National Equestrian Park Holding S.A.”, (the “Company”), a “société anonyme holding”, established and having its registered office in 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 92820), incorporated by a notarial deed on 16 April 2003, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 479 of 3 May 2003.

The Extraordinary General Meeting is presided over by Mrs Christel Hermant-Domange, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Sylviane Schroeder, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) Transfer of the registered office from 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg to 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg.

2) Decision to put the company into liquidation.

3) Appointment of the liquidator and definition of its powers.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed «ne varietur» by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire subscribed share capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to transfer of the registered office from 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg to 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg.

*Second resolution*

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed to the immediate dissolution of the Company “National Equestrian Park Holding S.A.”.

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to pronounce its liquidation as of today.

*Third resolution*

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as sole liquidator of the company:

The company “Capricorn Investment Capital Limited” with registered address A.C.T. -Offshore (Pty) Ltd Oliaji Trade Centre - 1<sup>st</sup> floor, Victoria, Mahé, Seychelles, (Registrar of International Business Companies, number 080932).

*Fourth resolution*

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.

- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.

- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Nothing else being on the agenda, the Chairman closed the meeting.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de «National Equestrian Park Holding S.A.», (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 92820), constituée suivant acte notarié en date du 16 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 479 du 3 mai 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christel Hermant-Domange, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylviane Schroeder, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1) Transfert du siège social du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2) Dissolution anticipée de la Société.

3) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de transférer le siège social du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide procéder à la dissolution immédiate de la Société «National Equestrian Park Holding S.A.».

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société:

la société «Capricorn Investment Capital Limited», ayant son siège social A.C.T. - Offshore (Pty) Ltd Oliaji Trade Centre -1<sup>st</sup> floor, Victoria, Mahé, Seychelles, (Registrar of International Business Companies, numéro 080932).

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présidente lève la séance.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. HERMANT-DOMANGE, I. MARECHAL-GERLAXHE, S. SCHROEDER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13521. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.*

Référence de publication: 2010150405/123.

(100172754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

**Am Weinebiere S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9560 Wiltz, 9, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 100.459.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11/11/2010.

*Pour la société*

C.F.N. GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010150570/16.

(100171658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

---

**Oriol Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.090.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2010*

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Catherine Peuteman, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

Oriol Investment S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010150673/15.

(100172198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

---